

## Démarches les plus courantes

Je prévois de réaliser des travaux. Quelles sont les formalités ? Retrouvez les projets les plus courants et démarches qui y sont liées. N'oubliez pas qu'avant chaque démarrage de travaux, il est nécessaire de procéder à l'affichage d'un panneau réglementaire.

## Je prévois de réaliser des travaux : quelles sont les formalités ?

*La liste des travaux ci-dessous mentionnés n'est pas exhaustive mais représente la majeure partie des projets recensés sur la commune. Le service urbanisme est à votre disposition pour toute précision ou question sur un autre projet.*

**Dois-je recourir à un architecte ?**



**Je réalise des travaux de construction**

---



**Je fais des travaux dans ma maison**

---



**Je construis un mur ou une clôture**



**Je veux installer une piscine...**



# Une fois les travaux achevés

Une fois vos travaux réalisés (que ce soit dans le cadre des permis de construire ou des déclarations préalables) **vous devez faire parvenir en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux.**

Il est important de noter que **c'est au bénéficiaire de l'autorisation de construire ou à son architecte que revient la responsabilité d'attester que les travaux ont bien été réalisés** conformément à l'autorisation obtenue.

## Important

Attention, pour commencer les travaux il faut attendre :

- > soit une autorisation écrite
- > soit que le délai d'instruction soit écoulé.

## SITUER



Vue plan



## • ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL  
FAMILLE



AQUEDUC



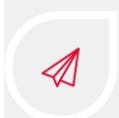
PLU



CHAP'INFO



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS